

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 12 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le douze Avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 08 Avril 2019, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur François LOUVEGNIES, Maire de Trélon.

**Etaient Présents** : Mesdames et Messieurs, LOUVEGNIES F., BOMBART M., HANNECART G., AUBER A., POLY J.P., BIZIEN M.P., LOCUTY M., COLLIER L., ROUSSEAUX A., JOBET M., LAGNEAU S., HANON Y., BASTIENT P., ROUSSEAUX G.

**Etaient excusés et représentés** :

Mr REGHEM T. procuration donnée à Mr BOMBART M.

Mr SIMON E. procuration donnée à Mr POLY J.P.

Mr AMAND H. procuration donnée à Mr LOCUTY M.

Mr HOUSSIERE O. procuration donnée à Mr LOUVEGNIES F.

**Absents et excusés** : Mesdames BONDU G., PAVAUT D., BEGUIN V., et GROUZELLE J, Monsieur FUGERE S.

**Secrétaire de séance** : Madame Muriel JOBET



Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance, fait procéder à l'appel nominal. Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**1 – Adoption du procès-verbal de la séance en date du 28/02/2019**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 28 Février 2019 a été adopté à l'unanimité.

**2 – BUDGET PRINCIPAL**

**2.1 Présentation et vote du compte de gestion et compte administratif 2018 de la ville**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 établi par le percepteur et le compte administratif 2018 établi par l'ordonnateur qui présentent les réalisations suivantes :

	Dépenses	Recettes	Excédent Déficit
Fonctionnement	2 303 712,46 €	2 379 864,50 €	+ 76 152,04 €
Investissement	407 451,73 €	323 017,39 €	- 84 434,34 €

**2.2 – Affectation du résultat 2018**

Pour l'année 2018, les résultats du compte administratif se présentent de la façon suivante :

Fonctionnement		Investissement	
Résultat de l'exercice 2018	76 152,04 €	Solde d'exécution cumulé	- 124 701,64 €
Résultats antérieurs reportés	445 149,03 €	Solde reste à réaliser	+ 40 377,59 €
Résultat global de clôture	<u>521 301,07 €</u>	Besoin de financement	<u>84 324,05 €</u>

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 84 324,05 € du résultat global de clôture de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et d'inscrire la somme de 436 977,02 € au compte 002 du budget primitif 2019.

### 2.3 – Vote des taux de la fiscalité locale pour 2019

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la fiscalité directe locale est composée pour les communes de :

- la taxe d'habitation (TH)
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

Chaque collectivité vote annuellement les taux des différentes taxes.

Ces taux appliqués aux bases d'imposition fixées par les services fiscaux déterminent les montants à percevoir par les communes.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de fixer les taux d'imposition directe communale comme suit :

	<b>Taux 2019</b>
<b>TH</b>	26,41%
<b>TFB</b>	21,84 %
<b>TFNB</b>	52,45 %

- d'inscrire à l'article 73111 le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget 2019 qui s'élève à 836 643,00 €.

### 2.4 – Vote du budget primitif 2019

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal vote le budget primitif à l'unanimité qui se décompose comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

		<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	2 797 189,00 €	2 360 211,98 €
		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT</b>	0,00 €	0,00 €
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	(si déficit)	(si excédent)  436 977,02 €
		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 797 189,00 €</b>	<b>2 797 189,00 €</b>

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	728 461,41 €	812 785, 46 €
		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT</b>	973 433,95 €	1 013 811,54 €
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	(si solde négatif) 124 701,64 €	(si solde positif)
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 826 597,00 €</b>	<b>1 826 597,00 €</b>
		=	=
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>4 623 786,00 €</b>	<b>4 623 786,00 €</b>

### 3 – BUDGET « ANNEXE ALSH »

#### 3.1 Présentation et vote du compte de gestion et compte administratif 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 établi par le percepteur et le compte administratif 2018 établi par l'ordonnateur qui présentent les réalisations suivantes :

	Dépenses	Recettes	Excédent Déficit
Fonctionnement	145 766,93 €	234 968,03 €	+89 201,10 €
Investissement	-	-	-

#### 3.2 – Affectation du résultat 2018

Pour l'année 2018, les résultats du compte administratif se présentent de la façon suivante :

Fonctionnement		Investissement	
Résultat de l'exercice 2018	+ 89 201,10 €	Solde d'exécution cumulé	-
Résultats reportés	- 88 889,59 €	Solde reste à réaliser	-
Résultat global de clôture	311,51 €	Besoin de financement	-

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire la somme de 311,51 € au compte 002 – sens recettes - du budget primitif 2019.

#### 3.3 – Vote du budget primitif 2019

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget « annexe ALSH » qui se décompose comme suit :

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	163 050,00 €	162 738,49 €
		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT</b>	0,00 €	0,00 €
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	(si déficit)	(si excédent) 311,51 €
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>163 050,00 €</b>	<b>163 050,00 €</b>

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	-	-
		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT</b>	-	-
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		-	-
		=	=
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>163 050,00 €</b>	<b>163 050,00 €</b>

## 4 – BUDGET « ANNEXE FORET »

### 4.1 Présentation et vote du compte de gestion et compte administratif 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 établi par le percepteur et le compte administratif 2018 établi par l'ordonnateur qui présentent les réalisations suivantes :

	Dépenses	Recettes	Excédent Déficit
Fonctionnement	58 959,75 €	106 652,80 €	+ 47 693,05 €
Investissement	-	-	-

### 4.2 – Affectation du résultat 2018

Pour l'année 2018, les résultats du compte administratif se présentent de la façon suivante :

Fonctionnement		Investissement	
Résultat de l'exercice 2018	47 693,05 €	Solde d'exécution cumulé	-
Résultats reportés	21 232,56 €	Solde reste à réaliser	-
Résultat global de clôture	<u>68 925,61 €</u>	Besoin de financement	-

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire la somme de 68 925,61 € au compte 002 – sens recettes du budget primitif 2019.

#### 4.3 – Budget « Annexe Forêt » 2019

##### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	77 365,00 €	8 439,39 €
		+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT</b>	-	-
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	(si déficit)	(si excédent) 68 925,61 €
		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>77 365,00 €</b>	<b>77 365,00 €</b>

##### INVESTISSEMENT

		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	10 400,00 €	10 400,00 €
		+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT</b>	-	-
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)
		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 400,00 €</b>	<b>10 400,00 €</b>
		=	=
	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>87 765,00 €</b>	<b>87 765,00 €</b>

#### 5 – Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2019 pour les besoins du service.

## **6 – Restitution des compétences « voirie » et « politique logement social » aux communes membres de la CCSA**

Considérant la réunion du Conseil Communautaire de la CCSA en date du 25 Février 2019, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la restitution aux communes membres des compétences optionnelles suivantes :

- Politique du logement social
- Compétence voirie

## **7 – Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune**

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de DGFIP.

## **8 – Subvention exceptionnelles**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 153 € à l'association « Réveil Bouliste » dans le cadre du concours de boules organisé le 1<sup>er</sup> Mai 2019.

## **9 – Demande de subvention au titre des amendes de police relative à la circulation routière**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police relatif à la circulation routière pour la mise en sécurité des abords de l'école maternelle dont le plan de financement envisagé s'établit comme suit :

Montant des travaux TTC	8 731,50 €
Montant des travaux HT	7 276,30 €
Subvention Départementale 75 %	5 457,22 €
Autofinancement	3 274,34 €

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.